

## ANNEXE 4 : CRITERES DE SELECTION

THEMES	CRITERES	COTATION
<b>Appréciation de la capacité de mise en œuvre (expérience, gouvernance et pilotage du projet)</b>	Expérience de l'organisme gestionnaire et de la structure porteuse, notamment en termes de soutien des parents en situation de handicap	/15
	Implication des représentants des parents en situation de handicap dans la construction et le fonctionnement du dispositif	/20
	Projet co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire	/20
	Partenariats, coopérations et positionnement du dispositif auprès des acteurs intervenant sur ce champ (respect du principe de subsidiarité du dispositif)	/20
	Collaboration avec l'environnement et coopération avec les partenaires et institutions	/20
	Collaboration avec le secteur ambulatoire (professionnels libéraux en ville)	/10
	Stratégie de communication auprès des parents, de leur entourage et des acteurs concernés pour faire connaître le dispositif	/10
		<b>/115</b>
<b>Appréciation de la qualité de l'accompagnement proposé</b>	Evaluer le public visé et couverture territoriale	/15
	Modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif (gouvernance, coordination)	/20
	Activité prévisionnelle du dispositif (file active)	/15
	Pertinence, variété et souplesse des prestations proposées par le dispositif en fonction des besoins du territoire et du public accueilli	/15
	Référence aux connaissances acquises dans les différents handicap/recommandations de bonne pratique HAS	/15
	Capacité à s'inscrire dans le cadre réglementaire du code de l'action sociale et des familles, définissant les droits et obligations des établissements et services médico-sociaux	/50
		<b>/130</b>
<b>Moyens humains matériels et financiers</b>	Ressources humaines : capacité à mutualiser avec d'autres structures, composition de l'équipe pluridisciplinaire, plan de formation continue, coordination...	/15
	Budget de fonctionnement, coûts d'investissements et cohérence du plan de financement, coûts de fonctionnement : capacité de mise en œuvre du projet	/15
	Zone d'implantation du dispositif dédié : locaux, mutualisation avec d'autres structures	/10
	Calendrier de mise en œuvre	/20
	Appréciation de la cohérence globale du projet	/10
		<b>/70</b>
		<b>/315</b>